

2018 Vendredi 30 Mars. 8h15 à 16h30

COURRIER DE GHAUDAN (SR AUDIBERT - SR LIONS) EN DATE DU 20/03/2018 (L8)

COURRIER DE MR ET Mme SALBER EN DATE DU 28/03/2018 (L9)

30 Mars 2018 CARUSO

Cela fait plusieurs années que le % emprise au sol est fixé et bloqué à 25%, ce qui nous empêche de pouvoir étendre un petit peu notre logement afin de le rendre d'avantage et de créer une chambre supplémentaire pour notre enfant.  
Pourriez vous revoir ce pourcentage.  
Merci.

Mardi 3 Avril 2018 8h15 à 16h30

Néant. -

Mercredi 4 avril 2018 8h15 à 16h30.

Mercredi 4 Avril 2018 Propriété ROUVERAUX (HR 232)

Nous souhaiterions acheter ce terrain, mais une am plantation existe déjà (PC 1931) et le nouveau zonage coupe celle-ci.

Nous aurions aimé une régularisation et donc un déplacement du zonage à la limite du dit parcellement existant en ligne droite par rapport au voisin et permettant un équilibre paysager.

La zone paysager agricole est dans la zone UTR et peut être déplacé le terrain étant d'une superficie de 7350 m<sup>2</sup>.

Nous laissons à l'appui de votre demande les documents suivants: plans état de lieux périmétriques. Relevé cadastrique et copie du permis du 7/01/82

Mme et M. FERASSIN  
L 10 pièces jointes annexes